

Regroupe et représente au plan national les entreprises de sécurité électronique spécialisées dans les activités **d'installation et de maintenance** de systèmes de :

- détection d'intrusion,
- de contrôle d'accès,
- de vidéosurveillance

**et de télésurveillance**

■ **Représentativité :**

- 93 Adhérents sièges
- ⊕ de 240 unités avec les établissements secondaires déclarés
- CA de 740 millions d'euros soit 80 % du marché en France
- 6.000 salariés

**CONTACT** : 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris

☎ : 01 45 05 71 71 ; E-mail : [secretariat@gpmse.com](mailto:secretariat@gpmse.com). Web : [www.gpmse.com](http://www.gpmse.com)

- **LA CERTIFICATION VOLONTAIRE = COMPLEMENT AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES**
- **METTRE EN PLACE DES REGLES COMMUNES**
- **SIMPLIFIER LE CHOIX DES DONNEURS D'ORDRE**
- **AUGMENTER LA QUALITE DES INSTALLATIONS**
- **PRENDRE EN COMPTE AUTANT LES EXIGENCES METIERS QUE LE SERVICE FOURNI**
- **PROMOUVOIR LE SAVOIR FAIRE DES ENTREPRISES DE SECURITE ELECTRONIQUE**
- **ETRE CERTIFIE GARANTIT L'ENGAGEMENT DE LA MAINTENANCE DES SYSTEMES**
- **FEDERER LA SURVEILLANCE URBAINE AVEC LA SECURITE DES ERP**

## La certification volontaire = complément aux exigences réglementaires

---

Nous avons soutenu l'élaboration d'un réf. Video et la certification d'entreprise NF Service & Apsad car la certification volontaire est un engagement choisi par l'entreprise avec un dispositif de contrôle par tierce partie.

L'arrêté du 6 mars 2009 met en avant la certification Nf serv & Apsad vidéosurveillance en reconnaissant aux entreprises certifiées la justification technique au décret du mois d'août 2007

Quelle que soit la destination d'un système installé le respect d'un processus systématique de qualité intégrant analyse des besoins, conception, réalisation et maintenance doit être appliqué.

La certification NF Service & Apsad s'applique à tous les sites: entreprises privées, locaux ouverts au public, vidéoprotection urbaine.

Les clients ou donneurs d'ordre ont bien du mal à s'y retrouver en matière de certification d'entreprise, c'est la raison pour laquelle nous avons été à l'initiative de l'extension de la double certification NF Service & Apsad, qui bénéficie d'une certaine notoriété, aux métiers de la vidéosurveillance.

Cette certification existe également pour les activités de télésurveillance et est couramment exigée dans les appels d'offre

La certification d'entreprise par tierce partie a toujours contribué à tirer vers le haut la qualité des systèmes installés.

L'organisation des comités de certification analysant les écarts par rapport au référentiel permet de mesurer l'évolution qualitative de manière permanente. Ex.: concernant l'analyse de risque et la formulation des besoins; c'est réellement la constatation lors des audits de sa non application qui a permis de l'imposer grâce aux remontées terrain faites par les auditeurs

L'intérêt d'une double certification métier et service a permis d'obtenir une vraie valeur ajoutée car elle traite en profondeur les aspects techniques liés au métier mais aussi toute la partie service client

A l'expérience on s'aperçoit que peu de certifications sont aussi complètes car elles privilégient soit la technique soit le service

Nous bénéficions là d'un réel équilibre entre ces 2 aspects

Les entreprises de sécurité électronique exercent au quotidien les métiers de la détection d'intrusion, de la vidéosurveillance, du contrôle d'accès ainsi que la télésurveillance et depuis qq années la télévidéosurveillance qui a pris une dimension croissante.

Les besoins de nos clients impliquent une connaissance de toutes ces composantes et le développement de référentiels et des certifications liées à ces métiers permet à nos entreprises de mieux faire connaître leur savoir faire.

En matière de vidéoprotection urbaine, plus qu'ailleurs, il est impératif que les aspects de maintenance et de conservation du niveau de performance initial soient pris en compte le plus en amont possible.

Les textes réglementaires ne définissent pas d'obligation de maintenance et la certification volontaire garantit à l'exploitant cette exigence dans le temps.

## **FEDERER LA SURVEILLANCE URBAINE AVEC LA SECURITE DES ERP**

---

La certification NF Serv.& Apsad vidéosurveillance, s'appliquant aussi aux commerces de centre ville soumis à la même réglementation que la vidéoprotection urbaine, doit être un trait d'union pour inciter son développement et permettre ainsi de fédérer tous les systèmes de protection dans les mêmes infrastructures.

Ex: le pharmacien agressé devrait pouvoir transmettre des images en temps réel au centre d'exploitation de la vidéoprotection